

Exercices 1989 et 1990 - Autorisation au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 17 avril 1989, vous m'avez accordé pour la durée de mon mandat, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées au cours des mois de septembre 1989 à janvier 1990.

I - Domaine communal - Locations - Conventions

- Convention d'autorisation de passage du 29 septembre 1989 sur la parcelle communale, section IP n° 58 Forêt de Chaudanne, au profit de M. Raymond DROMARD.

- Convention du 21 novembre 1989 pour la location de terrain à la Roche d'Or au profit de l'Association «Foyer de Charité de la Roche d'Or».

- Convention du 21 novembre 1989 pour la location de locaux sis 6, rue Plançon au profit de l'Association «Les Restaurants du Cœur» - Convention temporaire du 13 novembre 1989 jusqu'au 31 mars 1990 - Mise à disposition gratuite.

- Convention du 21 novembre 1989 d'autorisation d'installation souterraine d'un système de protection cathodique des conduites de gaz au profit d'EDF-GDF - Terrain de sport de la Malcombe.

- MALPAS : convention avec EDF - Mise à disposition d'un terrain pour pose d'une armoire électrique sans limitation de durée et pour le franc symbolique.

- 4, rue de la Prévoyance (anciens locaux du CFPC) :

* location de l'immeuble à la Région pour le lycée Montjoux,

* durée de location indéterminée à compter du 1^{er} novembre 1988,

* location à titre gratuit.

- Avenant n° 1 à la convention de servitude de passage de canalisation au 57, rue Romain Roussel au profit de M. et Mme DANY Didier.

- Avenant n° 1 à la convention d'autorisation d'implantation d'une antenne émettrice au Fort de Bregille du 12 novembre 1987 au profit de Radio Bip.

- Convention de location de terrain communal (154 m²) 8, Faubourg Rivotte au profit de la Société des pétroles SCHELL, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 1987 - Redevance annuelle de 1 903 F révisable tous les 3 ans conformément à la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

- Convention de location de terrain communal (92 m²) 8, Faubourg Rivotte au profit de la Société des pétroles SCHELL, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 1987 - Redevance annuelle de 3 352 F révisable tous les 3 ans conformément à la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

II - Comptabilité

- Signature d'un avenant modifiant le compactage de la dette de la Ville de Besançon :

* annulation de l'avenant n° 21.999 pour 5 374 376,36 F sur une durée de 7 ans au taux fixe de 10,59 % l'an,

* rétablissement du prêt n° 19.521 pour 922 654,06 F sur une durée résiduelle de 7 ans au taux fixe de 11,25 % l'an,

* signature de l'avenant n° 19.509 pour 4 451 722,30 F sur une durée de 7 ans au taux fixe de 10,46 % l'an.

- Vente d'effets d'habillement par le Corps des Sapeurs-Pompiers à la Commune de BAR-LE-DUC (montant : 700 F).

III - Régie d'avances

- Création d'une régie d'avances au Musée Granvelle afin de permettre l'achat de publications et d'objets de faible valeur destinés au développement des collections du Musée.

- Création d'une régie d'avances au Cabinet du Maire - Relations Publiques, en vue de permettre l'exécution de menues dépenses de fonctionnement (achat de petites fournitures, remboursement de frais urgents et non prévus, etc.).

V - Frais d'actes et de contentieux

- Versement d'une somme de 1 696 F à la Société Besançon Expertise pour l'expertise de 11 véhicules en fourrière.

- Versement à M. le Régisseur d'avances et de recettes du Tribunal de Grande Instance d'une somme de 66 F en règlement d'une copie de procès-verbal (affaire BRUGNOT/PENZA).

Dont acte.